

COMMISSION HAUT NIVEAU

Par Monsieur Michel Precloux

Une saison marquée par la mise en place de la labellisation des clubs qui comporte 5 niveaux :

3 niveaux régionaux : animation - développement - formation

1 de niveau national

1 de niveau international

A ce jour, 9 clubs de la Région ont déposé leur dossier, à l'issue de la réunion de la commission du 1^{er} septembre, 7 labels régionaux ont été proposés. 2 dossiers de demande d'un label national ont été transmis à la DTN, seule habilitée à accorder les labels nationaux et internationaux.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation à se faire labelliser, nous pensons que ce sera un plus pour les clubs. Ce sera une certification, une reconnaissance du travail effectué par ceux-ci au niveau de la formation et de la structuration.

Le Comité Régional se doit dans les années à venir, d'accompagner et d'aider les clubs qui s'engageront dans cette voie.

Le point le plus astreignant imposé par la Fédération Française de Natation semble être l'obligation de licencier tous ses membres. La commission prépare une proposition d'accompagnement pour cette obligation.

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS LABELLISES

Reverser aux clubs labellisés un pourcentage de la part régionale de la licence en rapport avec le nombre de licenciés.

Exemple :

300 licenciés : 10%

301 à 600 licenciés : 20%

601 à 1000 licenciés : 30%

1001 licenciés et plus : 50%